

# **RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA 16<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ICOM**

La Haye, Pays-Bas  
1989

# 16<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ICOM

La Haye, Pays-Bas, 5 septembre 1989



## Résolution n. 1 : Musées : générateurs de culture

Considérant le thème de la 15<sup>e</sup> Conférence générale de l'ICOM : «Musées : générateurs de culture» et le rôle en constante évolution des musées dans la société qu'ils servent,

Reconnaissant la contribution potentielle des musées à :

L'éducation,

Par le développement d'une sensibilisation au patrimoine culturel,

Par la transmission de l'essence de la culture en évolution aux nouvelles générations,

Par le fait de faire naître le développement d'une prise de conscience des autres cultures,

L'innovation culturelle,

Par l'encouragement envers de nouvelles formes d'expression artistique,

La recherche de nouvelles formes de communication entre les individus, les peuples et les nations,

La présentation de nouvelles découvertes sur les formes historiques de l'organisation sociale et son expression artistique,

La préservation et la création de valeurs culturelles et écologiques à l'intérieur des paramètres du contexte local,

La 16<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOM, réunie à La Haye, Pays-Bas, le 5 septembre 1989

1. Encourage la collaboration aux activités des musées entre les directeurs, les historiens, les conservateurs, les conservateurs-restaurateurs, les sociologues, les savants, les éducateurs et autres parties concernées,

2. Reconnaît que le prêt et l'échange d'expositions sont essentiels pour développer la compréhension de la culture sous ses différents aspects (dans les conditions les plus appropriées à la préservation et à la sécurité de ces irremplaçables témoins du passé), et

3. Note que les musées sont liés aux expressions contemporaines de la culture et doivent être des institutions qui permettent, ne restreignent ou ne limitent pas l'exercice de la créativité et n'essaient pas non plus de déterminer l'appréciation du spectateur.

## **Résolution n. 2: La formation du personnel de musée**

Considérant le manque de personnel de musée formé dans toutes les régions du monde et le changement de la situation sociale, culturelle et économique à laquelle les musées se voient appelés à répondre,

Tenant compte des précédents déjà créés par l'UNESCO et le PNUD pour contribuer au financement de la formation et de la priorité que l'UNESCO accorde à la formation,

Notant que dans certains pays, l'employeur doit allouer un pourcentage fixe de charges salariales dans un but de formation,

Reconnaissant que les accords bilatéraux et le jumelage de villes peuvent fournir un cadre propice à l'échange et à la formation du personnel,

Désirant souligner le rôle que les Comités nationaux et internationaux et Agences régionales de l'ICOM peuvent jouer pour favoriser et contribuer aux programmes de formation muséologique,

Tenant compte de la nécessité d'une formation en fonction des besoins socio-culturels des étudiants et cela de préférence au niveau régional,

La 16e Assemblée générale de l'ICOM, réunie à La Haye, Pays-Bas, le 5 septembre 1989

Recommande que :

1. Les cours de formation existant soient renforcés et que de nouveaux soient créés à l'intention du personnel de musée à tous les niveaux,

2. Des cours de formation soient mis au point afin d'assurer une compréhension de tous les aspects du fonctionnement des musées, en tenant compte du développement rapide des technologies nouvelles et du nombre croissant de qualifications qu'elles requièrent,

3. Une considération particulière soit accordée aux besoins en matière de formation à la préparation de spécimens en histoire naturelle et de la conservation de spécimens biologiques, et que

4. La recherche soit encouragée dans tous les aspects du fonctionnement des musées et de ses techniques.

### **Résolution n. 3: Introduction de l'espagnol comme langue de travail et pour les publications de l'ICOM**

Tenant compte de l'importance de la langue espagnole pour l'Espagne, l'Amérique Latine et les Caraïbes et pour beaucoup d'autres pays,

La 16e Assemblée générale de l'ICOM, réunie à La Haye, Pays-Bas, le 5 septembre 1989

Réaffirme la Résolution n 12 de la 15e Assemblée générale de l'ICOM, réunie à Buenos Aires, Argentine, le 4 novembre 1986, et

Recommande au Conseil exécutif de l'ICOM de continuer à considérer toutes les mesures possibles permettant d'inclure l'espagnol comme langue de travail et comme langue pour les publications de l'ICOM.

### **Résolution n. 4: Documentation et information**

Reconnaissant qu'il y a une nécessité de diffusion d'informations sur les objets de musée et leur contexte pour augmenter la connaissance du patrimoine culturel,

Considérant qu'une documentation correcte des objets de musée est essentielle pour leur sauvegarde,

Réalisant la valeur de l'information sur la législation dans les différents pays visant à protéger et préserver le patrimoine culturel,

La 16e Assemblée générale de l'ICOM, réunie à La Haye, Pays-Bas, le 5 septembre 1989

Recommande que :

1. Les musées de tous les pays soient encouragés à mettre au point et à utiliser des méthodes efficaces pour réunir et diffuser toutes sortes d'informations concernant les musées,
2. L'ICOM encourage et favorise le développement d'un accord international pour faciliter l'échange d'informations entre professionnels, institutions et pays,
3. Une collaboration plus étroite s'établisse entre les conservateurs de musées, les conservateurs-restaurateurs et les éducateurs pour ce qui est de la production de publications sur les collections, les expositions et les objets, afin de disposer d'informations précises les concernant,
4. Les musées effectuent des inventaires corrects et favorisent la documentation la plus complète concernant les objets témoignant d'une culture matérielle ou non matérielle,
5. L'ICOM favorise la documentation et la publication d'informations sur la législation dans les différents pays afin de protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel.

## **Résolution n. 5: Communication entre les musées**

Reconnaissant l'importance de la communication et de l'échange d'idées et d'expériences entre les musées, les centres de formation muséologique et les institutions concernées par les musées pour améliorer la qualité de leur travail,

Notant que la communication et les échanges de cet ordre sont d'importants facteurs de compréhension entre les peuples et développent le respect envers les différentes cultures, et que les musées régionaux ont un rôle particulièrement important à jouer en ce domaine,

La 16e Assemblée générale de l'ICOM, réunie à La Haye, Pays-Bas, le 5 septembre 1989

1. Encourage tous les gouvernements et Organisations concernés à faire tous les efforts possibles pour améliorer la communication entre les musées, les centres de formation muséologique et les institutions concernées par les musées, y compris par :

des accords bilatéraux entre les pays, provinces, autorités locales et musées individuels pour établir des programmes d'assistance mutuelle et des échanges d'expériences muséales,

l'utilisation par les musées d'accords de jumelage entre villes en tant que moyen pratique de mettre en oeuvre de tels programmes et échanges,

la production de montages vidéo et autres formes de communication audio-visuelle afin de contribuer à transmettre la signification des objets et collections en tant que témoignages des réalisations culturelles des peuples, partout dans le monde,

2. Demande que l'ICOM soit informé de tels programmes et que les Comités nationaux et internationaux et Agences régionales de l'ICOM tiennent compte de l'importance de tels communications et échanges lors de la conception et de la mise en oeuvre de leurs programmes.

## **Résolution n. 6: La dimension culturelle du développement**

Notant que les musées existants, les nouveaux musées et les institutions apparentées, dans de nombreux pays, n'ont pas bénéficié de la priorité voulue, en particulier en ce qui concerne l'allocation de fonds,

La 16e Assemblée générale de l'ICOM, réunie à La Haye, Pays-Bas, le 5 septembre 1989

Prie instamment tous les gouvernements, en particulier ceux qui contribuent au développement, de donner à la dimension culturelle du développement une importance accrue et notamment aux musées existants, aux nouveaux musées et aux institutions apparentées.